



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 18 Juin 2020

La Poste



PRIME COVID-19

LES POSTIERS SE SENTENT MÉPRISÉS

Un effet d'annonce insuffisant qui ressemble plus à une prime de risque qu'à une prime au pouvoir d'achat !!

300 € pour les postiers qui ont été en première ligne au plus fort de la pandémie !

Alors que depuis plusieurs semaines, la CGT fait signer dans les services une pétition pour une prime de 1000€ en reconnaissance à l'activité des postières et postiers dans cette période inédite et particulière, La Poste prend la décision avec la bénédiction de la CFDT, FO et CGC et sans aucune négociation avec les autres organisations syndicales du versement d'une prime COVID.

Les 1ères annonces pour bénéficier de cette prime seraient au prorata du temps de présence au front (physiquement sur les sites) avec un **maximum de 300€ pour 11 semaines**, payables en août pour les personnels présents à la date de mise en paiement.

Ces 1ères annonces insuffisantes sont évidemment **discriminantes** et elles sont à mettre en parallèle avec la détérioration de nos conditions de travail, les changements d'organisation de travail imposées et les expérimentations en cours, le manque d'effectifs dans les services et le non renouvellement d'un certain nombre de contrats.

**LES POSTIERS NE SONT PAS DUPES
ET ONT BIEN COMPRIS LA STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE,
TRAVAILLER TOUJOURS PLUS AVEC TOUJOURS MOINS
ET LA DEVISE « DIVISER POUR MIEUX RÉGNER ».**

Même si pour ceux qui toucheront les 300 € (en fonction des critères de présentéisme) cela mettra « du beurre dans les épinars », il est nécessaire que l'ensemble des postiers se mobilisent en signant la pétition de 1 000 € pour tous les postiers. La pétition CGT a déjà recueilli plus de 10 000 signatures, il faut amplifier la mobilisation pour les salaires et le pouvoir d'achat.

Sont exclus :

- ⊗ les postiers à qui ont a été forcé la main pour prendre des congés
 - ⊗ ceux en garde d'enfants
 - ⊗ les personnes vulnérables et/ou vivant avec une personne vulnérable
 - ⊗ les aidants
 - ⊗ les agents en arrêt de travail y compris pour Covid-19 y compris ceux qui ont été mis en quatorzaine
- pour cas suspecté ou avéré
- ⊗ ceux mis en télétravail, travail à domicile ou travail déporté malgré leurs 35h hebdo d'activités voire plus pour certains (environ 20 000 effectifs)
 - ⊗ les intérimaires, CDD, alternants, apprentis qui ont travaillé pendant la crise dont les contrats ne seront pas renouvelés d'ici le mois d'août

**Tous verront leur prime amputée
au prorata de leurs absences**

**LA CGT APPELLE L'ENSEMBLE DES POSTIERS À SE MOBILISER POUR
LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL, LA CRÉATION D'EMPLOI PÉRENNE ET LES SALAIRES.**